32e ANNÉE N° 2590 — PARAIT LE SAMEDI — 10 DÉCEMBRE 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
TABLEE D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.50
Commerciales (la ligne)..... 0.60
Réclames (la ligne)..... 0.80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le budget de 1922

La Chambre à voté les crédits de l'Enseignement technique, de l'École centrale ,et des pensions

« Si l'on veut évitér les douzièmes provisoires, il faut, a déclaré le rapporteur général, M. Boukanowski, que le budget soit transmis au Sénat le 13 décembre. Il importe dès lors de se hater. »

La Chambre se hâte donc.

Lundi après midi, elle a tout d'abord achevé l'examen des crédits de l'enseignement technique.

Répondant à diverses observations présentées par MM. Bougère, Tapponnier et Herriot, le sous-secrétaire d'Etat, M. Vidal à déclaré que le Statut financier des professeurs des Arts et Métiers, sur la base de l'assimilation complète avec les professeurs agrégés de lycées, est sur le point d'aboutir.

L'orientation professionnelle, elle aussi est l'objet de ses préoccupations avant tout, il faut envisager les aptitudes physiques des enfants, mais les considérations d'ordre moral, intellectuel et social doivent également entrer en ligne de compte.

Du reste, toutes ces questions sont à l'étude et des offices départementaux d'orientation professionnelle et d'apprentissage vont être créés. Toutefois, comme les ressources budgétaires ne lui permettent pas de faire les efforts nécessaires, il va s'adresser à l'initiative privée qui lui offre son concours le plus absolu.

Quant aux écoles d'enseignement primaire supérieur, elles son bien qualifiées, contrairement à ce qui a été dit, pour préparer aux écoles des Arts et Métiers dont on ne saura trop faire l'éloge.

Après ces explications, les crédits du budget de l'enseignement technique s'élevant à 62 millions ont été votés ; puis sans débats, le budget de l'Ecole Centrâle a été adopté

On a aussitôt abordé celui du ministère des pensions, pour lequel la commission propose un ensemble de crédits de 202 millions.

Ouvrant la discussion générale, M. Deguise a entretenu la Chambre de scènes navrantes et vraiement scandaleuses qui se sont produites au cours des exhumations des soldats du front. Ici par exemple, c'est une famille qui attends 8 jours dans un cimetière qu'on retrouve la tombe de l'enfant dont elle est venue chercher la dépouille ; là ce sont des fossoyeurs ivres, qui profannent les sépultures. M. Maginot n'a pas contesté les faits qui lui étaient ainsi signalés et sur lesquels il est tout disposé à faire une enquête.

« Toute fois a-t-il ajouté ce ne sont là que des incidents isolés, regrettables à coup sûr, mais à côté d'eux que de remarquables résultats ont été obtenus !

« A l'heure, présente il y à eu 210 000 identifications nouvelles, ce qui, s'ajoutant aux 800 000 corps déja identfiés, en porte le total à un million ! 78,000 transferts ont été effectués, et tout fait espérer que d'ici 2 ans, tout sera terminé. En réalité, il y a beaucoup moins de demandes qu'on ne le pensait, car le plus grand nombre des familles ont pensé que la plus belle sépulture d'un soldat, c'etait l'endroit ou il est tombé pour la patrie.

« En fait le service s'est accompli dans les meilleures conditions possibles.

« D'autre part le transfert des corps de l'expédition de Salonique est commencé et les premiers corps arriveront a Marseille d'ici le fin de l'année.

Répondant ensuite à M. Raoul Anglès au sujet de la situation créée aux pensionnés par une décision du Conseil d'Etat, stipulant qu'au bout de deux ans la pension devait être éteinte si le pensionné ne prenait pas la précaution de passer un nouvel examen. M. Maginot a déclaré qu'il n'avait pas admis cette thése, et que si le pensionné temporaire en attente de pension définitive devait être astreint à une visite, il continuera, par contre, à percevoir son allocation provisoire.

« D'une facon générale, a-t-il ajouté, les plaintes viennent surtout de ce fait que beaucoup de pensionnés qui vont mieux voient leur pension diminuée : je viens de prendre une circulaire pour décider qu'il sera procédé à une nouvelle visite dans les cas où les invalidités paraitront sous-estimées. »

Aprés ces demonstrations, les divers chapitres ont été votés puis la suite de la discution a été renvoyée au lendemain.

Lettre d'Alsace

VIII

LA QUESTION SCOLAIRE EN ALSACE

II. La Langue Française.

Lorsque, il y a une quinzaine de jours. le Ministre de la guerre, vint à Strasbourg à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée des premières troupes françaises dans la ville, il eût la fantaisie de se promener dans les rues pendant une bonne petite heure, tel un simple pékin, et d'interroger quelques enfants, à même le trottoir. La presse fut unanime le lendemain à reproduire l'anecdote. M. Barthou, ne cacha pas son enthousiasme d'avoir obtenu des réponses en excellent français de la part de ces gosses qui, il y a à peine deux ans, n'avaient jamais étudié que la langue allemande. Le fait est que les petits alsaciens, et les petites alsaciennes surtout, ont appris le français en un temps relativement court, avec une facilité considérable.

Je connais un petit bonhomme de quatre ans qui, au sortir d'une conversation en allemand avec sa bonne vieille grand-mére, recommence avec moi le plus naturellement du monde une causerie en français où il m'arrive de ne pas avoir toujours le beau rôle tant ses questions sont multiples et imprévues. Ne me dit-il pas l'autre jour, alors que le « mot après demain » manquait à son vocabulaire : « encore deux fois dormir et maman me conduira à l'école ». Oui les petits alsaciens sont intelligents et studieux, mais n'empêche que la diffusion du français s'est heurte à de vives résistances. Il y a dans la grande majorité de la presse alsacienne, qui est pour la plupart de langue allemande, une tendance à considérer que le dialecte alsacien étant la « Muttersprache » (à la langue maternelle la plus grande place doit lui être laissée).

J'entendais l'autre jour un vénérable Directeur d'Ecole dire à ses élèves : « Apprenez l'allemand, plus tard, quand vous serez soldats c'est en allemand que vous écrirez à vos parents qui ne sauraient déchiffrer une lettre écrite en français ». C'est logique. Les petits alsaciens, a-t-on dit, ne parlent pas français chez eux, ni entre eux ; le français qu'on veut leur imposer est donc un langage artificiel, qu'ils ne sauront jamais parfaitement. Par contre ils apprenaient l'allemand avec une extrème facilité. Désormais, ils ne connaîtront bien aucune des deux langues.

Sur le terrain pédagogique, les partisans de la « Muttersprache » s'opposérent énergiquement à la métbode directe ,préconisée par l'autorité académique, qui naturellement passa outre. On s'aperçoit aujourd'hui que les résultats obtenus passent toute espérance.

D'où provient donc cette résistance à la langue française. Disons-le sans contours : de certains maîtres alsaciens qui ont subi à contre cœur l'ordre nouveau ainsi que certains ecclésiastiques, curés et pasteurs qui se sont révélés les plus grands adversaires du français. Il ne faut pas d'ailleurs s'étonner qu'ayant été élevés à l'allemande ils répugnent à l'effort considérable que l'on exige d'eux. Le nouveau clergé élevé à la faculté catholique allemande et tout imprégné de traditions germaniques, penche plutôt vers l'allemand. L'abbé Hackspill, deputé de la Moselle a écrit que l'allemand « est le véritable véhicule de l'éducation morale ». Pour qu'elle raison ? Mystère. Nous ne resterons pas sur ce mot. Mais ce sera pour un prochain article.

J.-L. TRUC

L'Usine de Cyanamide

Nos lecteurs se rappellent sûrement avoir lu dans notre journal du 19 novembre un entrefilet sur la fermeture de l'usine de Cyanamide ; à quelques jours de là nous avons déposé sur le bureau du Conseil municipal un vœu qui a été publié dans notre dernier numéro, qui demandait à nos représentants d'intervenir auprès du ministre afin de livrer ces usines à l'industrie. Ce vœu ayant été adressé à MM. les Sénateurs et Députés nous sommes heureux de constater que l'entrefilet en question et notre vœu ont eu un écho à la Chambre des Députés dans la séance du 7 décembre par une question de M. Anglès pesée au ministre des Travaux publics qui a promis de faire respecter les contrats en vigueur et à ne pas envisager leur rétrocession sans s'être mis d'accord avec les représentants du département. Signalons avec plaisir que M. Baron, député, s'est joint à M. Anglès pour défendre la même cause.

Nous constatons avec joie que nos représentants s'occupent de la réouverture de nos usines et que bientôt nous saurons quel est le sort qui leur est réservé.

P. L.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Fédération Départementale des mutilés et éprouvés de la Guerre, des Bas-Alpes

Nos associations de mutilés émues à juste titre de l'avis émis par le Conseil d'Etat au sujet de l'arlicle 7 de la loi des pensions ; dans sa dernière réunion tenue à Volx le 20 novembre dernier, le Comité fédéral décida d'avoir des précisions sur la situation des réformés temporaires qui pour la majeure partie si la thèse soutenue par le Conseil d'Etat était admise par le gouvernement auraient été déclarés forclos de tout droit à pension.

M. Anglès député saisi de la question par son interpellation à la Chambre des Députés le 1er décembre dernier a donné à nos camarades mutilés une nouvelle preuve de son entier dévouement à la défense de leurs droits par le respect intégral de la loi des pensions. Nous sommes aujourd'hui fixés sur les questions qui étaient pour nous d'une importance capitale de conaître, et adressons à M. Anglès tous nos remerciements.

Le président,
A. COLOMB.

© VILLE DE SISTERON

UNE PÉTITION

Nous recevons d'un groupe de négociants Sisteronnais, la pétition suivante adressée à *M.* le *Maire* de Sisteron :

Sisteron, le 6 Décembre 1921

Monsieur le Maire,

Les négociants Sisteronnais dans le but de conserver et relever si possible le mouvement commercial et le point vital du pays, se sont réunis et ont été amenés aprés délibération à faire les contestations suivantes.

Ils ont remarqué. — 1° Que depuis quelque temps, les jours de foire surtout, à côté des marchands forains honnêtes établis aux environs et fréquentant assiduement notre marché, une foule de gens de toutes nationalités, Algériens, Grecs et Espagnols s'installent dans le pays et offrent diverses marchandises dont on ne connait guère la provenance, envahissent nos rues sans se soucier d'encombrer la voie publique, d'obstruer même l'entrée de nos magasins et provoquer sur la chaussée des accidents qui seraient imputables à la municipalité.

2° Que ces sortes de négociants, si on peut les désigner sous ce nom, arrivent par un train du matin et repartent le soir même déjeunant sommairement en faisant leurs affaires, ne laissant aucun bénéfice au pays. emportant au loin le produit de leur vente qu'on peut établir ainsi : en admettant que le nombre de ces marchands pour un jour de foire ne soit que d'une centaine et en fixant leur recette de la journée à 500 francs minimum l'une dans l'autre c'est un chiffre total de CINQUANTE MILLE FRANCS qui sort du pays chaque fois pour ne plus jamais y rentrer.

3° Il serait donc nécessaire tout en faisant la part des colporteurs honnêtes et connus qui ont leur emplacement toujours retenu sur la place du marché ; de limiter et d'indiquer clairement un terrain que devront occuper sans restriction les vendeurs peu intéressants que nous avons signalés plus haut afin de désencombrer la route nationale, la rue droite, la rue de Provence et la Traverse de la Place ou peuvent se produire les jours de foire de *regrettables accidents.*

Les négociants sisteronnais ne sauraient trop insister pour montrer à la municipalité le danger et le péril qui menace le commerce intérieur si on ne prend aucune mesure.

La Municipalité n'ignore pas que le pays est constitué pour la plus part, de petits négociants que leur magasin fait vivre à peine, ces gens là n'hésiteront pas à abandonner la ville si ce commerce étranger vient à leur enlever leur gagne pain.

Les commercants de Sisteron ont décidé de transformer ces observations en délibération sous forme de pétition couverte de signatures à la municipalité qui soucieuse des intérêts du pays et du commerce saura prendre les décisions qu'elle comporte.

D'un commun accord les commerçants ont signé.

(Suivent les signatures de 100 commercant Sisteronnais.)

Direction du service de santé

En exécution des prescriptions de l'article 2 de l'Instruction du 31 mai 1920, pour l'application de la loi du 31 mars 1919. les cantons du département des Basses-Alpes indiquée ci-dessous seront à partir du 20 novembre 1921, rattachés au centre spécial de réforme de Marseille.

Turriers ; La Motte ; Sisteron ; Noyers ; Les Mées ; Peyruis ; Moustier ; Riez ; Valensole ; Manosque ; Reillanne ; Banon ; Forcalquier ; St. Etienne-des-Orgues ; Volonne ,

Les autres Cantons des Basses Alpes savoir :

Entrevaux ; Annot ; Saint-André de Méouille ; Colmars ; Allos ; Seyne ; La Javie ; Digne ; Mézel Barrême ; Senez ; Castellanne, continueront à être rattachés au Centre spécial de réforme de Nice.

Le Centre Spécial de réforme de Nice liquidera les affaires actuellement en instance pour tous les cantons des Basses-Alpes.

Monument Commemoratif

Dans notre prochain numéro, nous annoncerons la date de l'inauguration du monument aux morts de la guerre et publierons le programme de cette cérémonie que le Comité a arrêté ces jours-ci mais dont les détails ne nous ont été fournis qu'après la mise sous presse de notre journal de ce jour.

Le Comité adresse son dernier appel aux personnes désireuses de participer à la souscription complémentaire qui restera ouverte dans nos bureaux jusqu'à la semaine prochaine. Que chacun se hâte donc de verser son offrande en hommage reconnaissant au souvenir des glorieux enfants de notre cher pays tombés au champ d'honneur.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

du Monument Commémoratif aux " Morts de la Grande Guerre "

Liste Complémentaire

MM. Tardieu pharmacien,	25 fr,
Pascal, tailleur,	10
Jean et Manon André	5
M. B.	5
Latil Paulin,	10
Perrymond, banquier,	10
Anonyme,	5
Thélène, avoué	10
Bonfort, Beaulieu,	20
Bec Paul	20
Corradi,	10
Pinaud, lieutenant de gendarmerie	10
Chanoine Coupier, curé de Sisteron	40
Marcel Eysseric,	40
Mlle Marcelle Gibert,	10
Mme Vve Clergue,	30
En souvenir de mon frère.	10
Total. . .	270
Total de la liste précédente, . . .	735
Total à ce jour. . .	1005

LES ENFANTS DES BASSES-ALPES ET BAS-ALPINS REUNIS

Le seul et unique groupement de bas alpins qui existe actuellement à Marseille a donné son assemblée générale le dimanche 27 novembre à son siège 11, boulevard Dugommier (Bar Canals).

Un grand nombre de sociétaires ont tenu à honorer de leur presence cette réunion et c'est au milieu d'une nombreuse assistance que Monsieur Jean Bonnefoy. conseiller municipal, Président de la société à prononcé une spirituelle allocution qui a été fréquemment applaudie.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier certains articles des statuts de l'ancienne Société « Les Enfants des Basses-Alpes », ces modifications ont été insérées au procés-verb.

Pour respecter l'ordre du jour, le président a donné la parole à M. Ernest Mouranchon, secrétaire général qui a donné lecture à l'assemblée du rapport moral de la société qu'il a établi depuis l'union. Ce rapport mis aux voix a recueilli l'unanimité des suffrages et la conclusion de celui ci a été un appel à tous les Bas-Alpins pour une propagande individuelle intensive pour doter la Société d'une caisse florissante afin de réaliser au plus tôt le programme du Conseil d'administration qui a été si bien développé par M. Mouranchon.

Avant de terminer et après avoir remercié la presse marseillaise et la presse bas alpine de son précieux concours, le secrétaire général a annoncé à l'assemblée qu'un grand banquet aura lieu le dimanche 22 janvier 1922 à midi au Brébant Marseillais (400 couverts) 146, chemin des Chartreux, il a donné connaissance du menu et a donné rendez vous à tous ses compatriotes pour le 22 janvier ; il escompte qu'avec un menu intéressant des mieux choisis dans lequel rentrera le réputé gibier des Basses-Alpes (lièvres, grives) un grand nombre de bas-alpins, se feront inscrire à ce banquet le 15 janvier au plus tard chez M. C. Escoffier, tabacs, 50, Cours Belsunce, toute la journée. Le prix est fixé à 25 fr. par tête. les enfants au dessous de 7 ans ne paieront pas et de 7 à 13 ans paieront 12 fr. 50 seulement.

M. C. Bosqui, commissaire de police, trésorier général de la société a donné ensuite lecture du compte rendu financier à l'assemblée qui est trés satisfaisant. Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité et deux censeurs aux comptes ont été nommés pour l'année 1922.

Le secrétaire général,
Ernest Mouranchon.

Le prix du pain dans les Basses-Alpes

A la date du 30 novembre, M. le préfet des Basses-Alpes a pris un arrêté taxant le pain dans l'ensemble du département.

Le pain de qualité courante dit de 2e qualité ne pourra être vendu à un prix supérieur à 0 fr. 95 le kilo.

Le pain de première qualité, dit de luxe ne pourra être vendu au dessus de 1 franc.

C'et arrêté comporte les dispositions suivantes — très judicieuses — qui ont reçu l'adhésion unanime de l'opinion publique :

Article 2. — Les municipalités pourront fixer par arrêté, des prix inférieurs à ceux énoncés dans la précédent article, lorsque cette infériorité sera justifiée par le cours du blè et de le farine, conjointement, que par les conditions générales et avantages particuliers de la fabrication dans la commune.

Article 3. — Ces prix seront sujets à révision de la part des municipalités dans tous les cas ou un abaissement ou une augmentation des prix du blé et de la farine seront marqués d'une façon sensible et appréciable.

Cet arrêté vient à son heure, au moment ou le prix du blé, dans les principales et grandes régions agricoles, est au cours de 72, 73, et 74 francs.

Il y a peu d'achats, depuis 8 jours à 75 francs.

Le cours de la farine est variable dans le Centre, l'Orléanais, la Touraine et la Bourgogne. On constate des cours de 94 francs, à 98 francs 50

En ce qui concerne le prix du pain. l'erreur dans notre département des Basses-Alpes est que l'on prend pour base de détermination de ce prix, la valeur marchande de la farine ; c'est le prix du blé qui doit servir d'élément d'appréciation du prix du pain.

Chronique Locale

SISTERON

Chambre de Commerce,

Les électeurs à la Chambre de commerce sont informés que le vote de demain dimanche, aura lieu à la mairie actuelle, Place de l'Eglise.

Sont candidats :

MM. Dol Eugène, négociant à Valensole,
Guntz Henri, industriel à Digne,
Richaud Fortuné, négociant à Oraison,
Rebattu Henri. négociant à Sisteron.

Election complémentaire d'un membre en remplacement de M Honnoraty. décédé,

M. Chaumeton Marcel, négociant à Manosque.

Transfert de Corps.

Demain arrivera en gare de Sisteron un convoi de 11 cercueils contenant les corps de soldats bas-alpins morts à la guerre. Parmi ces corps se trouvent ceux de nos compatriotes Lieutier Raphaël et Marcien, dont l'enterrement aura probablement lieu demain.

Citation Posthume

Par décret ministériel en date du 20 janvier 1921, la Médaille militaire et la Croix de guerre avec toile de bronze ont été attribuées au caporal Eugène Meysson, du 55e d'infanterie, avec la citation suivante :

« Caporal courageux et dévoué, mort pour la France à Mons sur-Meurthe le 26 août 1914 en faisant vaillamment son devoir. »

Le jeune Meysson et le fils de M. Louis Meysson, boucher et conseiller municipal.

Electricité ! Electricité !

Les abonnés se demandent quel vacarme tient la lumière électrique depuis quelque temps, car ils passent, sans avis, de la clarté la plus vive à l'obscurité la plus complète.

N'y aurait-il pas moyen de régler la marche de cette lumière tout au moins pendant la période des petits jours afin de permettre le travail dans les ateliers ou bien devons-nous revenir aux *Calins* de nos aïeux ?

Casino-Cinéma

C'est ce soir que passera sur l'écran le match de Boxe BECKETT MAC-GOOTRY beau film sportif, et avec au programme : Contes de grand mère comédie ; 4e et 5e épisode de l'Intrépide Canadienne ; Bidoche au concours des bébés, comique. Inutile de dire qu'avec un programme ainsi composé les amateurs du ciné se rendront ce soir au Casino.

Prix des places. — Parterres 1 fr. 50, galeries 1 franc.

Acte de probité.

M. Hauteville Sylvain propriétaire a Malefougasse, nous apprend par une lettre en date du 23 courant qu'étant allé faire un achat de chaussures dans le magasin de M. Bec, pour une somme de 132 francs il lui remit par mégarde deux billets de 1000 f. les croyant de 100. M Bec s'étant aperçu de l'erreur s'empressa de rendre à M. Hauteville ces deux billets qui fut très heureux de rentrer en leur possession et remercia M. Bec de cet acte de probité.

Jeunesse Communiste.

Réunion ce soir au café Moderne, 8 h. 30. Ordre du jour : Congrès National et Fédéral, discussion des thèses du Comité directeur et des questions à l'ordre du jour du Congrès de Marseille. Nomination des délégués au Congrès de Digne et de Marseille. Questions diverses. Présence indispensable.

Le Secrétaire.

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron la Foire froide. Malgré sa facheuse dénomination il y aura surement du monde.

Agendas 1922, almanach Vermot, jouets en vente à l'imprimerie-librairie Pascal Lieutier.

A Vendre

l'entourage en planches du chantier du monument, et un lot de pierres ébauchées. S'adresser au bureau du journal.

Eldorado-Bal. — Demain soir dans cet établissement bal à grand orchestre.

Prochainement LES SALTIMBANQUES, par l'excellente troupe Monsot.

Piano d'occasion à vendre. S'adresser au bureau du journal.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE
10, Place de l'Horloge, 10
— reçoit tous les jours —

ÉTAT-CIVIL

du 2 au 9 Décembre 1921

NAISSANCES

Allègre Jean Louis Paul, à la Beaume.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre : Wladan Dastchitche, instituteur et Germaine Adeline Nevière s. p.

Entre : Léon Latil cordonnier et Louise Marie Joséph s. p.

DÉCÈS

Julien Henriette épouse Richaud 76 ans à l'Hopital.

Marie Adrienne Bremond Vve Lubin 73 ans rue Mercerie

Vassail Claire, 91 ans rue Droite.

La température et la santé

Le froid, et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voix respiratoires ; aussi en cette saison recommandons nous la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900, elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux de vieilles bronchites et guerit progressivement, Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95, (impôts compris) adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

CABINET DENTAIRE
45, Bd Gassendi, DIGNE
F. VALOPIN
DENTISTE
des Lycées, des Chemins de Fer du Sud
Inspecteur Dentiste de l'école Normale
Consulte tous les samedis et jours de foire à Sisteron, maison Ferrand
et le
Dr VEILL
Maladie de la gorge, du nez, des oreilles et des dents

© VILLE DE SISTERON

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Fonds de Commerce à vendre
S'adresser au bureau du journal

Etude de Me Guillaume BUÈS
Capacitaire en Droit
Décoré de la Croix de Guerre
notaire à **Sisteron**

ADJUDICATION
Sur Surenchère
d'un
BEL IMMEUBLE
à usage de
MAISON D'HABITATION

Située à **Sisteron**, en façade sur la *Place de l'Eglise* et sur la *rue du Rieu*, composé de sous-sol, rez-de-chaussée avec écuries et un étage par rapport à la rue du Rieu ; rez-de-chaussée, deux étages carrés et galetas au dessus par rapport à la Plaee de l'Eglise, touchant M. Brunet et M. Louis Borel.

Mise à prix. . 22002 fr.

L'Adjudication sur surenchère est fixée au **dimanche 25 décembre** mil-neuf cent-vingt-un, à **14 heures**, en l'étude de Me **Buès**, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges dressé à la requête de Madame Juliette **Borel**, épouse de M. Désiré **Gust**, capitaine de l'armée Belge, demeurant à Bruxelles propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné.

Pour extrait :
G. Buès, notaire.

Etudes de Me Ch. Bontoux
Licencié en Droit
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-Alpes)
et de Me **G. Buès**, notaire
à Sisteron
Successeur de Me BOREL

VENTE
DE MEUBLES

Il sera procédé le **15 décembre** mil-neuf-cent-vingt-un. à **deux heures** après-midi à **Châteauneuf Val-Saint-Donat**, à la campagne LA PORIE, par le ministère de Me Buès, notaire à Sisteron, à la vente des

MEUBLES
et
Effets Mobiliers

dépendant de la succession de Célestin-Jean-François **Amayenc** de son vivant propriétaire à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, où il est décédé le huit mars mil-neuf-cent-seize.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Sisteron, du deux décembre mil-neuf cent-vingt-un enregistrée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant sous peine de folle enchère, 12 o|o en sus pour les frais.

Sisteron, le 8 décembre 1921.

BONTOUX.

A VENDRE
Sur Lotissement
TERRAIN en bordure de l'avenue de la gare (3e pont. Pour renseignements s'adresser à Me BUES notaire.

Etudes de Me Charles BONTOUX
Licencié en Droit,
Avocat-Avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
de jugement de divorce

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Sisteron, le 28 avril 1921, visé pour timbre, enregistré en débet et signifié.

Entre Madame Paule **Lieutier**, sans profession, épouse de Pierre **Peuzin**, ce dernier domicilié ci-devant à Sisteron, actuellement sans domicile connu, la dite dame demeurant et domiciliée à Sisteron, demanderesse assistée judiciairement par décision du bureau d'assistance judiciaire de Sisteron du 27 février 1920, ayant Me BONTOUX pour avoué constitué.

Et le dit Pierre **Peuzin** sans profession ci-devant domicilié à Sisteron actuellement sans domicile connu en France, défendeur défaillant faute d'avoir consititné avoué.

Il appert que le divorce avec toutes ses conséquences légales a été prononcé entre les époux **Peuzin-Lieutier** aux torts et griefs du mari et au profit de la femme.

La présente insertion a lieu en conformité de l'art, 247 parag. 3 du code civil et en exécution d'une ordonnance sur requete de Monsieur le Président du dit tribunal en date du 28 novembre 1921 enregistré.

Sisteron le 8 décembre 1921.
Pour extrait :
C. BONTOUX.

Dans le Haut-Rhin !

En Février 1912, M. Rohrer, tailleur, 2, Place de la Grande-Fontaine à Belfort nous avait donné le témoignage suivant : « Depuis « trois ans je souffrais de douleurs de « reins qui allaient en augmentant et me « rendaient la vie pénible, dormant à peine « et m'affaiblissant de plus en plus. Au bout « de quelques jours de traitement par les « Pilules Foster, je fus soulagé et en deux « semaines, douleurs et malaises avaient « passé ».

Neuf ans après !

Le 13 Juin 1921, nous avons vu à nouveau M. Rohrer qui a bien voulu nous confirmer en ces termes sa première déclaration : « Je « recommande les Pilules Foster. Depuis « leur emploi je n'ai plus souffert : il y a « neuf ans de cela, c'est un résultat vraiment « remarquable ».

On ne peut faire de plus bel éloge d'un médicament que celui de résultats qui se maintiennent depuis de longues années. Ceux qui souffrent de maux de reins, douleurs dans les jointures, faiblesse générale, rhumatisme, sciatique, coliques néphrétiques, hydropisie et troubles urinaires, n'hésiteront pas à employer les Pilules Foster qui, depuis de longues années, donnent des résultats sérieux et souvent inespérés.

Toutes pharmacies, la boite : 4 fr. 40 ou franco 6 boites : 25 fr. 40. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e)

AUX GALERIES SISTERONNAISES
NOUVEAUX MAGASINS : RUE DE PROVENCE
Raoul COLOMB, Propriétaire

Ceux qui ont recu les Catalogues des grands magasins de Paris ont pu constater qu'a part quelques premiers prix qui sont faits pour tirer l'œil et qu'on appelle articles d'amorçage la marchandise de belle qualité est vendue a de trés hauts prix.

M. Colomb des Galeries Sisteronnaises ne veut empêcher personne d'acheter ou bon lui semble mais il prie simplement sa clientèle de venir se renseigner avant de rien commander au dehors et voir par la même occasion l'assortiment des marchandise qu'il met en vente de qualité irréprochable et aux prix les plus avantageux. (A qualité égale nos articles sont vendus 10 à 15 o|o meilleur marché que les grands magasins).

Choix incomparable de Manteaux pour Dames
Lainages et Soieries pour Robes et Manteaux
***COMPLETS** confectionnés et **PARDESSUS** Mode*
-:- COMPLETS SUR MESURE -:-
FOURRURES — COUVERTURES — EDREDONS
Le tout à des prix défiant toute concurrence

Edouard RAVOUX
NOUVEAUTÉS
-:- GRAND'PLACE - SISTERON -:-

MAISON DE CONFIANCE
Fondée en 1830

Vendant le meilleur Marché
à qualité égale

A la Belle Jardinière
RUE DROITE - SISTERON - (Basses-Alpes)

Madame **MORERE**, informe sa nombreuse et fidéle clientèle qu'elle a reçu pour la saison d'hiver un grand choix de **Confections et Fourrures pour dames, fillettes** et **bébés, Manteaux, imperméables, paletots, robes** et **casaquins de laine**, en tous genres et dans tous les prix et un joli assortiment de chemises, cols, cravates et bretelles pour hommes.

Elle l'informe également qu'elle est dépositaire des **sous-vêtements hygièniques du** Docteur **Jeager**, des **Gants Perrin** et du **Parapluie Revel.**

LIEUTIER
Faroquinerie - Articles de fantaisie
25, rue Droite -- SISTERON — B.-Alpes

PAPETERIE - LIBRAIRIE

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Médaille de Vermeil

— Gros et Détail —

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Exposition de Nice 1883-84 — Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux Mélusines et Peluches

Transformation et Teinture pour Dames seulement

Succursales :

SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,

SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Malades Réfractaires

aux Médications classiques habituelles, la **MINÉROLASE DUPEYROUX** pourvoira votre sang des éléments minéraux indispensables à la santé et vous guerira probablement à l'exemple des personnes suivantes : Mme *E. Handiquet*, à Wierre-au-Bois, par Samer (Pas-de-Calais) (Epuisement et faiblesse extrêmes provenant d'une épatite aiguë suivie d'appendicite, de pertes blanches, d'une menstruation irrégulière et trop abondante ; douleurs lancinantes entre les épaules, essoufflement au moindre effort, gardant le lit des journées entières ; améliorée au bout d'un mois, quasi-guérie en 3 mois); Mme *Eugénie Descormier*, au Boulay, commune d'Asigné (Ille-et-Vilaine) (Convalescence de grippe et d'appendicite compliquée de brûlures et de douleurs horribles dans l'estomac et le côté gauche de l'abdomen ; dépérissement extrême ; améliorée au bout d'un mois, guérie en 16 mois) ; Mme *Dubruc*, route de Tourville, à St Aubin - Jouxte - Bouleng (Seine-Inférieure) (Petit garçon délicat depuis sa naissance, toujours pâle et fatigué, rétabli en 3 mois) ; M. *Léonide Pierret*, à Jarnac (Charente) (Affaiblissement et inappétence causés par un travail de 12 à 14 h par jour dans pièce close et chauffée vers 45° ; amélioré dès les premiers jours, rétabli en 1 mois, a pu continuer son travail); M. *Fernand Bécart*, 99, rue rue Desandrouins, à Denain (Nord) (Affection nerveuse ayant dégénéré en neurasthénie aiguë avec malaises, crises nerveuses, spermatorrhée, dyspepsie, inappétence ou boulimie, syncopes ; amélioré vers le 8e jour, guéri en 5 mois) ; Mme *Henriette-Madeleine Horvalle*, née *Arlot*, cité 4 n 76 à Bruay (Pas-de-Calais) (Convalescence de bronchite chronique avec vomissements de sang, crampes d'estomac ; s'est trouvée mieux le 4e jour, guérie en 4 mois) , Mme *Jeanne Julié*, à Boucayrac par Lacabarède (Tarn) (depuis 9 ans, horribles douleurs de tête et d'estomac, depuis 5 ans crises plus fortes rendant la vie intenable, améliorée au bout d'un mois, guérie en 5 mois) ; M. *Théron*, 45, boulevard Solférino, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (son fils Henri, âgé de 7 ans, extrêmement amaigri et affaibli à la suite d'une bronchite, amélioré au bout de 10 jours, rétabli en 2 mois) ; Mlle *Geneviève Gaudissart*, route de Beauvais à Auteuil (Oise) (depuis 8 ans, douleurs dans les épaules et la tête, étourdissements, très grande faiblesse, anémie, idées noires, manque de sommeil, rétablie en 2 mois) ; M. *Alexandre Bony*, les Launes Alesia (Côte-d'Or) (Convalescence d'une broncho-pneumonie consécutive à une grippe espagnole sévère, très affaibli, amélioré vers le 7e jour, guéri en 3 semaines) ; M. Georges *Colin*, à Chéptainville (Seine-et-Oise) (Douleurs dans les membres, la tête, le thorax, l'estomac, ne mangeait presque plus perdait ses forces depuis plusieurs mois, soulagé en 1 mois, guéri en 3 mois) ; Mme *Maria Couradette*, 6, rue Cauboua à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (Douleurs nerveuses dans tout le corps, siégeant surtout au côté droit du bas-ventre, dépression physique et intellectuelle, idées noires, oppressions soudaines, eczéma, depuis 3 ans et demi, rétablie en 1 mois); Mme *Depré-Herbaut*, 16, rue Gavet à Calais (Pas-de-Calais) (ses enfants et elle-même avaient, depuis 1 an, le corps couvert de petits boutons devenus purulentes accompagnés de démangeaisons empêchant tout sommeil et ayant amené dépérissement et anémie. Le « fléau » rétrocéda en une semaine et fut guéri en un mois).

Chaque cuillerée de **Minérolase reconstitue** l'organisme et crée du sang de bonne qualité apte à la vie. La **Minérolase répare** les cellules du Cerveau, de la Moelle épinière, du Sang, de la Peau, des Muscles, des Artères, des Veines, du Cœur, des Os, des Glandes gastriques et intestinales, du Pancréas du Foie. Elle est indiquée dans les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur et des Vaisseaux, de la Peau et du Cuir chevelu, l'Affaiblissement physique et intellectuel, les Anémies, les Convalescences, la Neurasthénie, le Rachitisme, les Déviations vertébrales, le Diabète, la Phosphaturie, les Rhumatismes, les Névralgies, les Fistules suppurantes. **Jeunes filles à formation difficile, Femmes à retour d'âge** pénible, **regénérez** votre **sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE Femmes enceintes, Nourrices** prenez-en pour subvenir aux besoins de votre enfant en phosphate de chaux ou autres minéraux ; donnez-en à votre bébé pour aider à sa dentition et à sa croissance. La **Minérolase Dupeyroux** est le **moins cher** des **fortifiants**, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco-poste, domicile contre 11 fr. en mandat-carte, par le Dr **Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son *IMPORTANTE ÉTUDE* sur la *Minérolase* et un questionnaire pour *CONSULTATIONS GRATUITES* par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, de 9 h à 11 h. et de 14 h. à 17 heures 5, Square de Messine Paris.

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVREPIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci-dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,
Légumes secs : haricots, pois ronds pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues oranges, mandarines, bananes
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTÉS

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** **Réparations en tous genres**

AGENCE Regionale des { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT / Motocyclettes BLÉRIOT et PEUGEOT / Voiturettes E H P

En magasin : *Stocks permanents de PNEUS et Chambres* { TORRILHON vélo / DUNLOP moto / GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON